

N° 337-MFP du 12-10-64 — M. Barrigah Tétévi Nestor, agent de bureau de 1^{re} classe 3^e échelon, indice 175 des postes et télécommunications, rayé du contrôle des effectifs de la République de Haute-Volta, est admis dans le corps des fonctionnaires des postes et télécommunications du Togo, en qualité de préposé principal 3^e échelon (catégorie D) indice 630, et mis à la disposition du ministre des travaux publics, des mines, des

transports, des postes et télécommunications (budget général, chapitre 18 — article 5).

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} octobre 1964.

N° 338-MFP du 12-10-64 — Les fonctionnaires ci-après désignés sont reclassés ainsi qu'il suit au point de vue indice de traitement:

Nom et Prénoms	Titres ou Diplômes	Date de nomination et ancienneté au 1-1-64	Ancienneté utilisable	Ind. de reclassement et ancienneté conservée au 1-1-64.
Laban Eugène	1 Certificat Licence † Diplôme de l'Ecole Nationale des Douanes.	20-9-61 (2 a 3 m)	1 a 6 m	485 A.C. 1 a 6 m 520 au 1-7-64
Brenner Yves	Bachelier en Droit † 1 an d'I. H. E. O. M.	1-4-62 (1 a 9 m)	1 a 2 m	485 A.C. 1 a 2 m 520 au 1-11-64
Brenner Jacques	Diplôme d'Etudes Supérieures Commerciales.	1-8-64	néant	520 au 1-8-64

Le présent arrêté aura effet au point de vue solde à compter du 1^{er} août 1964 en ce qui concerne M. Brenner Jacques et à compter du 1^{er} juillet 1964 en ce qui concerne les autres.

N° 339-MFP du 12-10-64 — Les fonctionnaires du corps des travaux publics et des techniques industrielles et du corps des mines et de la géologie dont les noms, suivent, titulaires des titres requis pour accéder aux catégories hiérarchiques définies à l'article 4 du décret n° 64-38 du 24-2-64 sont, en attendant la refonte des statuts particuliers, ainsi reclassés au point de vue indice de traitement:

Nom et prénoms	Titres ou Diplômes	Date de nomination et ancienneté récl. au 1-1-64	Ancienneté Utilisable	Indice de reclassement et A.C. au 1-1-64
Gartner O. Augustin	Dipl. d'Ingénieur Civil des Mines et de la Métallurgie de Nancy.	15-9-62 (1 a 3 m 15 jours)	10 mois	645 A.C. 10 mois
Bob Emmanuel	Dipl. d'Ingénieur des Pétroles.	1-1-61 (3 ans)	2 ans	630
Lawson Christian	Dipl. d'Ingénieur Géologue de Nancy.	1-3-64	néant	605
Dagadzi Barnabé	Dipl. d'Ingénieur des T.P. Dipl. d'Ingénieur électro-mécanicien.	1-2-62	1 a 3 m 10 js	605 A.C. 1 a 3 m 10 js 645 au 20-9-64
Mivedor Alex	Dipl. d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Sup. d'Electricité et Hydr. de Toulouse.	1-1-56 (8 ans)	5 a 4 m	685 A.C. 1 a 4 m 725 au 1-9-64 A.C. néant
Adama Godfroy	Diplôme d'Ingénieur Géomètre.	29-12-57 (6 ans)	4 ans	670 A.C. néant
Dossou Gaston	Diplôme d'Ingénieur Ecole de Marseille.	8-5-58 (5 a 8 m)	3 a 9 mois	630 A.C. 1 a 9 m
Kuévi Hyppolythe	Dipl. Master of Sc. in ingeneering (USA)	1-9-63 (4 mois)	—	590
Kouassi Josia	Certificat de l'Ecole d'Application des T.P.E.	1-8-64	—	590
Bonin Jean	Certificat de l'Ecole d'Application des T.P.E.	1-8-64	—	590
Anani Messan Jean	Dipl. d'Ingénieur Electricien-mécanicien (Ecole Violet).	1-1-58 (6 ans)	4 ans	555 A.C. néant
	Dipl. d'Ingénieur des Travaux Météorologiques.	1-9-62 (1 a 4 mois)	10 mois	485 A.C. 10 mois.

Ceux des fonctionnaires ainsi reclassés qui bénéficieraient à la date du 30 juin 1964 d'une rémunération globale nette supérieure à celle correspondant à leur indice de reclassement, conserveront à titre personnel cette rémunération jusqu'à ce que, par le jeu normal de l'avancement, ils atteignent un traitement égal ou supérieur.

Le présent arrêté aura effet au point de vue solde, à compter du 1^{er} août 1964 en ce qui concerne M. Kouassi Josia et à compter du 1^{er} juillet 1964 en ce qui concerne les autres.